

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le 5 juin 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Richard Boivin
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Martine Brouard. Lynda Fillion, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-06-118

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR CETTE RENCONTRE**
- 4 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 1ER MAI 2023**
- 5 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 5.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 1er mai 2023**
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 - Sécurité incendie**
 - 7.1.1 - Niveau des réservoirs incendie**
 - 7.2 - Sécurité civile**
 - 7.3 - Autres (fourrière)**
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT**
 - 8.1 - Rapport des tests d'eau potable**
 - 8.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées**
- 9 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES**
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME**
 - 10.1 - Résolution d'appui favorable au projet SAT pour le Comité de Développement Stornoway**
 - 10.2 - Autorisation pour placer les 4 bacs pour le jardin collectif à l'arrière de la municipalité vers l'église du projet SAT pour le comité de développement de Stornoway**
 - 10.3 - Résolution pour autoriser la tonte de pelouse pour la fabrique en échange de la location du terrain de 2000. \$ pour l'année 2023**
 - 10.4 - Rapport demande de permis du mois d'avril et de mai 2023**
 - 10.5 - Résolution d'agrandir la zone RU-2 afin d'inclure le lot 3 189 870 dans ladite zone afin de permettre une résidence permanente**

- 10.6** - Résolution du conseil d'appui favorable à la demander l'inclusion du lot # 6 487 657 en zone agricole
- 10.7** - Avis de motion-RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTENSIVE DANS LA ZONE RU-9
- 10.8** - Résolution pour demander au MTQ d'installer une pancarte "Réduisez le brrrruit" soit installée avant les deux pentes situées juste après le territoire de Nantes en direction de Stornoway sur la 161 Sud
- 10.9** - Résolution pour autoriser la conversion des lumières au DEL par Énergère et accepter le montant des mesures contractuelles et les frais accessoires

11 - LOISIRS - CULTURE

- 11.1** - Résolution d'appui favorable à la municipalité de Lambton pour une demande au Centre de Services scolaire des Hauts-Cantons d'ouvrir une nouvelle classe spécialisée dans le secteur Nord de la MRC du Granit, soit dans la municipalité de Lambton
- 11.2** - Résolution pour appui favorable à la demande de financement en février 2023 au CSLE pour enfants avec besoins
- 11.3** - Résolution pour choisir la soumission pour le projet GAZEBO sur le jeu de pétanque

12 - LÉGISLATION

- 12.1** - Dépôt du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 13.1** - Comptes à payer
- 13.2** - Rapport de la petite caisse au 31 mai 2023
- 13.3** - Résolution pour transférer 100 000. \$ du compte Avantage au compte opération pour les dépenses courantes et le transfert du montant de 206 833.50 \$ pour la facture d'Excavation Bolduc pour les travaux chemins North Hill
- 13.4** - Résolution pour autoriser la directrice générale à demander des scénarios de placement d'une partie de l'argent du compte Avantage à notre représentant chez Desjardins Entreprises
- 13.5** - Résolution pour autoriser la formation en ligne sur les nouvelles procédures et nouveautés de Sygem par l'adjointe administrative
- 13.6** - Résolution pour verser un don à l'organisme, Les roses pour la cause
- 13.7** - Résolution pour payer le bail au MERN # 609046 00 0018 et # 609046 00 019 au montant de 142.57 \$ (taxes incluses)
- 13.8** - Résolution pour changer le nom sur les baux pour Martine Brouard sur les # 609046 00 0018, # 609046 00 019, # 609046 00 002, # 609046 00 003 et # 609046 00 04

14 - RÉSEAUX ROUTIERS

- 14.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 14.2** - Résolution pour modifier le montant utilisé de 39 356.44 \$ au lieu de 52 242.67 \$ pour des travaux de rechargement sur nos chemins municipaux en 2022
- 14.3** - Résolution pour autoriser environ 2000 tonnes de MG20B pour l'entretien du chemin Hampdem
- 14.4** - Résolution pour autoriser l'offre de service d'un budget maximum de 6000.00 \$ à la firme EXP pour les frais de surveillance et les frais de contrôle qualitatif lors des travaux de réfection du chemin North Hill
- 14.5** - Résolution pour autoriser le paiement du premier décompte au montant de 206 833.50 \$ à Excavation Bolduc pour les travaux de réfection sur le chemin North Hill

14.6 - Résolution pour autoriser la dépense de 30 voyages par la municipalité de Stornoway pour le rechargement du chemin Saint-Laurent.

15 - TECQ 2019-2023

16 - CORRESPONDANCE

17 - VARIA

17.1 - Ajout

17.2 - Ajout

17.3 - Ajout

18 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

18.1 - Voirie - Réjean Boulanger

18.2 - Bibliothèque - Linda Bouchard

18.3 - Trans-Autonomie - Réal Cameron

18.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard

18.5 - Loisirs - Richard Boivin

18.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

18.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

18.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau

18.9 - Comité de développement - Linda Bouchard

18.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy

18.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

18.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard

18.13 - Village-relais - Rachelle Audet

18.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

19 - MOT DE LA MAIRESSE

20 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR CETTE RENCONTRE

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré pour cette rencontre.

4 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 1ER MAI 2023

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 1er mai 2023.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme, L'AQUEPA a trouvé du financement pour financer l'accompagnement du moniteur de cet été au SAE.

Il est proposé par Renald Béliveau

Que le conseil municipal annule la résolution **2023-05-105** afin de ne pas envoyer de lettre signifiant notre désaccord au refus de financement pour l'aide aux enfants en besoin d'accompagnement dans les camps de jour SAE à notre député, Luc Berthold puisque finalement, l'organisme L'AQUEPA a trouvé du financement pour financer l'accompagnement du moniteur de cet été au SAE.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-06-119

5.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 1er mai 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Sécurité incendie

INDICE DE FEU EXTRÊME PARTOUT AU QUÉBEC.

7.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Le réservoir du North Hill mesure 41 pouces à la dernière mesure il était à 42 pouces. Le réservoir de la Route 108 mesure 78 pouces. Le réservoir de la Route 161 mesure est plein. Les réservoirs du centre communautaire et de la halte routière sont pleins.

7.2 - Sécurité civile

7.3 - Autres (fourrière)

La mairesse a de nouveau reçu la visite d'un petit chien errant. Avec l'aide du refuge animal, Refuge Filles des Bois, les propriétaires ont pu récupérer leur animal.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

8.1 - Rapport des tests d'eau potable

8.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

9 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2023-06-120

10.1 - Résolution d'appui favorable au projet SAT pour le Comité de Développement Stornoway

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Développement Stornoway demande un appui favorable au conseil municipal pour présenter un projet au Système Alimentaire Territorial de la MRC du Granit pour l'implantation d'un jardin collectif et éducatif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible aux besoins

alimentaires et désirent à sa façon lutter contre la pauvreté;

Il est proposé par Réal Cameron

Que le conseil municipal appui le projet du Comité de Développement Stornoway, d'implanter un jardin communautaire et éducatif sur un terrain municipal;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-121

10.2 - Autorisation pour placer les 4 bacs pour le jardin collectif à l'arrière de la municipalité vers l'église du projet SAT pour le comité de développement de Stornoway

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné un appui favorable au Comité de développement Stornoway pour l'implantation d'un jardin collectif et éducatif dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE quatre bacs serviront pour le jardin collectif sur un terrain de la municipalité;

Il est proposé par Réal Cameron

Que le conseil municipal autorise le Comité de Développement Stornoway à installer les quatre bacs à jardin à la droite du cabanon de l'OTJ;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-122

10.3 - Résolution pour autoriser la tonte de pelouse pour la fabrique en échange de la location du terrain de 2000. \$ pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la fabrique avait besoin d'une personne pour tondre de la pelouse dans le cimetière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà le personnel et les équipements pour effectuer la tonte de la pelouse;

Il est proposé par Réjean Boulanger

Que le conseil autorise la tonte sur le terrain du cimetière pour l'été 2023 par le personnel de la municipalité attiré à l'entretien des terrains en échange du montant de 2000. \$ payé par la municipalité annuellement pour la location d'une partie du terrain en arrière de l'église.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.4 - Rapport demande de permis du mois d'avril et de mai 2023

Le rapport des demandes de permis mars, avril et de mai a été déposé.

2023-06-123

10.5 - Résolution d'agrandir la zone RU-2 afin d'inclure le lot 3 189 870 dans ladite zone afin de permettre une résidence permanente

Attendu qu'une demande de modification au zonage visant la zone RU-2 a été présentée au conseil du 7 novembre 2022;

Attendu que cette demande vise à inclure le lot 3 189 870 (ci-après « le lot ») dans ladite zone afin que la propriétaire du lot puisse y construire une résidence permanente;

Attendu que la demanderesse a eu l'opportunité de présenter son projet et de se faire entendre lors de la rencontre précitée avec le conseil;

Attendu que les membres du conseil ont analysé ladite demande en tenant compte des coûts relatifs au changement de zonage pour le lot;

Attendu que si la modification au zonage était autorisée, la municipalité doit procéder à la réalisation de travaux de mise aux normes du chemin afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des propriétaires des immeubles à inclure dans la zone RU-2, et ce sur une distance d'environ quatre cent cinquante (450) mètres;

Attendu que l'agrandissement de la zone RU-2 aurait aussi pour conséquence d'obliger la municipalité à effectuer les travaux requis afin de mettre en place un rond de viré à l'usage des véhicules de services et de sécurité publique;

Attendu que le changement de zonage pour le lot occasionnerait des coûts importants à la municipalité que cette dernière ne peut supporter;

Attendu que le conseil de la municipalité de Stornoway est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'étendre la zone RU-2 au lot;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Linda Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De refuser la demande de changement de zonage visant la zone RU-2 présentée au conseil le 7 novembre 2022;

D'informer la demanderesse de ce refus;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-124

10.6 - Résolution du conseil d'appui favorable à la demander l'inclusion du lot # 6 487 657 en zone agricole

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'inclusion à la zone agricole pour le lot # 6 487 657 du cadastre du Québec, la superficie visée par cette demande s'élève à 34.76 hectares;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la firme SNG- Foresterie-conseil, que du point de vue municipal, cette inclusion n'aura aucun effet négatif considérant que la municipalité bénéficie de nombreux secteurs hors de la zone agricole à proximité de son périmètre d'urbanisation

Il est proposé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la demande d'inclusion en zone agricole du lot # 6 487 657 dont la superficie visée par cette demande s'élève à 34.76 hectares;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-125

10.7 - Avis de motion-RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTENSIVE DANS LA ZONE RU-9

RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTENSIVE DANS LA ZONE RU-9

Je, soussigné, **Réjean Boulanger**, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de RÈGLEMENT N° 2023-542 modifiant LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATION EXTENSIVE DANS LA ZONE RU-9;

Le projet de règlement vise à:

- Autoriser l'usage Récréation extensive à la zone RU-9.

DONNÉ À STORNOWAY

CE 5 IÈME JOUR DE JUIN 2023

2023-06-126

10.8 - Résolution pour demander au MTQ d'installer une pancarte "Réduisez le brrrruit" soit installée avant les deux pentes situées juste après le territoire de Nantes en direction de Stornoway sur la 161 Sud

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes pour faire installer des pancartes pour inciter les camionneurs à utiliser le moins possible les freins jacob pour réduire le bruit pendant leur descente entre les deux pentes situées après le territoire de Nantes en direction de Stornoway sur la 161 Sud;

CONSIDÉRANT QUE le problème persiste depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut demander au Ministère des Transports et de la Mobilité durable l'installation d'une pancarte "**RÉDUISEZ LE BRRRRUIT!**";

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à transmettre une demande pour l'installation d'une pancarte " **RÉDUISEZ LE BRRRRUIT!**" au Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-127

10.9 - Résolution pour autoriser la conversion des lumières au DEL par Énergère et accepter le montant des mesures contractuelles et les frais accessoires

MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL À BASSE TEMPÉRATURE DE COULEUR AVEC SERVICES CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de son règlement sur la gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 29 juin 2022 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'implantation datée du 9 mai 2023 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL à basse température de couleur ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc., tout en établissant la période de récupération de l'investissement (ci-après l'« Étude d'implantation »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude d'implantation fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.10 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude d'implantation et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur visés par l'Étude d'implantation;

IL EST PROPOSÉ PAR RENALD BÉLIVEAU

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude d'implantation ;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude d'implantation reçue par la Municipalité pour un total de **25 611.08 \$** ;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires prévues à l'Étude d'implantation ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacement de 4 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 76,12 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 1 porte-fusible simple sur fût de bois municipal (incluant les fusibles), au montant de 61,54 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- 5 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 461,55 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- Signalisation, (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 2 461,60 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs juniors), au montant de 2 171,50 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 3-7 ans), au montant de 555,00 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 7-11 ans), au montant de 158,75 \$;

QUE Martine Brouard, mairesse, et Lynda Fillion, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe F de l'Appel d'offres, sous réserve

d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme de **31 557.13\$, plus les taxes applicables**, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

QUE le montant de 25 000. \$ soit pris dans le poste déjà budgété Nouvel éclairage n°02-340-00-726 et la différence dans les surplus cumulés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - LOISIRS - CULTURE

2023-06-128

11.1 - Résolution d'appui favorable à la municipalité de Lambton pour une demande au Centre de Services scolaire des Hauts-Cantons d'ouvrir une nouvelle classe spécialisée dans le secteur Nord de la MRC du Granit, soit dans la municipalité de Lambton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lambton demande au Centre de Services scolaire des Hauts-Cantons d'ouvrir une nouvelle classe spécialisée dans le secteur Nord de la MRC du Granit, soit dans la municipalité de Lambton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lambton demande l'appui des municipalités de Courcelles, de Lac-Drolet, de Saint-Sébastien, de Saint-Romain, de Stornoway et de la MRC du Granit;

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal appui la demande par la municipalité de Lambton, au Centre de services scolaires des Hauts-Cantons, d'ouvrir une nouvelle classe spécialisée dans le secteur Nord de la MRC du Granit, soit dans la municipalité de Lambton;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-129

11.2 - Résolution pour appui favorable à la demande de financement en février 2023 au CSLE pour enfants avec besoins

Il est proposé par Richard Boivin

Que le conseil appui la demande de financement au CSLE pour les services d'accompagnement pour un enfant avec besoins au camp de jour de l'été 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.3 - Résolution pour choisir la soumission pour le projet GAZEBO sur le jeu de pétanque

Ce point est reporté à la prochaine séance de conseil du 4 juillet 2023.

12 - LÉGISLATION

2023-06-130

12.1 - Dépôt du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE selon l'Article 176.1 du Code Municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur lors d'une séance ordinaire ou d'un atelier;

CONSIDÉRANT QUE Mme Kathy Paré de Raymond Chabot Grant Thornton de Lac-Mégantic est venue déposer et commenter le rapport financier 2022 à l'atelier précédant la séance du conseil du 5 juin;

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal de Stornoway approuve le dépôt du rapport financier 2022;

QU'une copie du rapport illustré soit mise sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-06-131

13.1 - Comptes à payer

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de\$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.2 - Rapport de la petite caisse au 31 mai 2023

Le rapport de la petite caisse au 31 mai 2023 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

2023-06-132

13.3 - Résolution pour transférer 100 000. \$ du compte Avantage au compte opération pour les dépenses courantes et le transfert du montant de 206 833.50 \$ pour la facture d'Excavation Bolduc pour les travaux chemins North Hill

Il proposé par Renald Béliveau

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à transférer 100 000. \$ du compte Avantage au compte opération pour les dépenses courantes et de transférer 206 833.50 \$ pour la facture d'Excavation Bolduc pour les travaux de réfection sur le chemin North Hill.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-133

13.4 - Résolution pour autoriser la directrice générale à demander des scénarios de placement d'une partie de l'argent du compte Avantage à notre représentant chez Desjardins Entreprises

Il est proposé par Rachelle Audet

Que le conseil autorise la directrice générale à demander des scénarios de placement à notre représentant chez Desjardins Entreprises.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-134

13.5 - Résolution pour autoriser la formation en ligne sur les nouvelles procédures et nouveautés de Sygem par l'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QU'Infotech, expert en développement de logiciels de gestion municipale dont le logiciel utilisé par la municipalité, Sygem, offre une formation en ligne le 7 juin 2023 au montant de 190.00 \$ taxes en sus;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une participation à la formation en ligne le 7 juin 2023 au montant de 190.00 \$ plus taxes (218.45 \$ taxes incluses);

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement n°02-130-00-454.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-135

13.6 - Résolution pour verser un don à l'organisme, Les roses pour la cause

CONSIDÉRANT QUE Les Roses pour la Cause inc. est le seul organisme de bienfaisance à offrir des services aux femmes de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soutenir l'organisme de bienfaisance Les Roses pour la Cause inc.;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal accorde un don de 100.00 \$ à l'organisme de bienfaisance Les Roses pour la Cause inc.;

QUE le montant soit pris dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990.*

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-136

13.7 - Résolution pour payer le bail au MERN # 609046 00 0018 et # 609046 00 019 au montant de 142.57 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue des parties de terrain au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles sur les terrains près de la rivière Felton;

Il est proposé Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles #609046 00 019 au montant de 142,57\$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles #609046 00 018 au montant de 142.57 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste Comité du Parc Stornoway n°02-701-60-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-137

13.8 - Résolution pour changer le nom sur les baux pour Martine Brouard sur les # 609046 00 0018, # 609046 00 019, # 609046 00 002, # 609046 00 003 et # 609046 00 04

CONSIDÉRANT QUE Martine Brouard occupe le poste de la mairie depuis les dernières élections en novembre 2021;

Il est proposé par Renald Béliveau

Que le conseil autorise le changement du nom pour Martine Brouard sur les cinq baux suivants : 609046 00 018, 609046 00 019, 609046 00 002, 609046 00 003 et 609046 00 004 que nous avons avec le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

Adopté à l'unanimité des conseillers

14 - RÉSEAUX ROUTIERS

14.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

2023-06-138

14.2 - Résolution pour modifier le montant utilisé de 39 356.44 \$ au lieu de 52 242.67 \$ pour des travaux de rechargement sur nos chemins municipaux en 2022

Résolution pour corriger la résolution n° 2022-06-143 afin de modifier le montant de 52 242.67 \$ pour le montant de 39 356.44 \$ des redevances appliquées aux travaux d'amélioration de la chaussée 2022.

Il est proposé par Réjean Boulanger

Que le conseil autorise la correction du montant de la Réso n° 2022-06-143 pour le montant de 39 356.44 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-139

14.3 - Résolution pour autoriser environ 2000 tonnes de MG20B pour l'entretien du chemin Hampdem

CONSIDÉRANT QU'une partie chemin Hampdem a besoin d'environ 2000 tonnes de MG20B pour finaliser l'entretien du chemin;

CONSIDÉRANT QU'il reste une portion du budget de voirie non utilisé;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la dépense pour l'entretien du chemin Hampden, pour environ 2000 tonnes de MG20B;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Matières brutes-Gravier, sable, asphalte, ciment n°02-320-00-620*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-06-140

14.4 - Résolution pour autoriser l'offre de service d'un budget maximum de 6000.00 \$ à la firme EXP pour les frais de surveillance et les frais de contrôle qualitatif lors des travaux de réfection du chemin North Hill

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway a mandaté la firme EXP pour les travaux de réfection sur le chemin North Hill;

CONSIDÉRANT QUE les frais de surveillance et les frais d'analyse des sols ne sont pas inclus dans l'offre de service firme EXP lors des travaux de réfections;

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil autorise un budget maximum de 6000.00 \$ pour couvrir les frais de surveillance et les frais d'analyse de sols qui seront effectués durant les travaux de réfections sur le chemin North Hill.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-141

14.5 - Résolution pour autoriser le paiement du premier décompte au montant de 206 833.50 \$ à Excavation Bolduc pour les travaux de réfection sur le chemin North Hill

CONSIDÉRANT QUE le premier décompte progressif présenté par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. au montant de 206 833.50 \$ (taxes incluses) a été signé et recommandé pour paiement par l'ingénieur responsable

du chantier de la Firme EXP;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte progressif inclut la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation des travaux.

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil autorise le paiement de 206 833.50 \$ (taxes incluses) pour payer le premier décompte progressif présenté par l'entrepreneur Excavation Bolduc inc. pour les travaux effectués au 25 mai 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-06-142

14.6 - Résolution pour autoriser la dépense de 30 voyages par la municipalité de Stornoway pour le rechargement du chemin Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT QU'une entente de partage des frais d'entretien du chemin Saint-Laurent existe depuis août 1994 avec la municipalité de Milan;

CONSIDÉRANT QU'il reste un montant au budget de voirie non utilisé;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la dépense d'environ 30 voyages pour le rechargement du chemin Saint-Laurent;

QUE le montant soit pris dans le poste *Matières brutes-Gravier, sable, asphalte, ciment n°02-320-00-620*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

15 - TECQ 2019-2023

16 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois mai est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

17 - VARIA

17.1 - Ajout

17.2 - Ajout

17.3 - Ajout

18 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

18.1 - Voirie - Réjean Boulanger

18.2 - Bibliothèque - Linda Bouchard

48^e AGA vendredi, le 16 juin au Centre Communautaire Richard-Gingras, Sherbrooke. Accueil à 11h30, un repas chaud sera servi. Nous serons 4 participants à l'AGA.

La bibliothèque sera ouverte à la Journée de la fête des Voisins, samedi le 17 juin prochain.

18.3 - Trans-Autonomie - Réal Cameron

M. Réal Cameron a participé à l'assemblée annuelle. Le rapport annuel été remis au bureau.

18.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard

18.5 - Loisirs - Richard Boivin

Commandite de 500. \$ par le Comité des Loisirs au Tournoi de balle molle Haute-Beauce à St-Romain qui se déroulera du 17 au 20 août 2023.

La liste des inscriptions au soccer à Lambton et à la ligue de baseball à St-Romain sera demandé par Hélène pour le remboursement des inscriptions 2023 par le comité des loisirs de Stornoway.

La fête des voisins le 17 juin prochain. Un publipostage sera envoyé pour inviter la population. Ce sera un événement écoresponsable.

18.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Dernière journée le 6 juin pour les jeux intérieurs avant la période d'été. Les rencontres pour le jouer à pétanque, les mercredis après-midi pour la saison d'été.

18.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Il y aura fusion entre la MRC et la SDEG. C'est la directrice générale actuelle de la MRC, Sonia Cloutier qui occupera le poste de direction générale.

Les propriétaires d'Atelier Concept ont reçu une bourse de la SDEG à la suite de leur formation au cours Lancement d'entreprises pour l'excellence de leur plan d'affaires. Ils ont reçu le plus gros prix, le prix d'or. Nos félicitations!

18.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau

18.9 - Comité de développement - Linda Bouchard

Les membres du conseil d'administration du CDS approuvent la soumission de Multicopie pour leur logo et autorisent les démarches pour recevoir un projet de logo pour approbation.

18.10 - COGESAF - Sacha Simoneau-Roy

18.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Les achats de la peinture, des bancs, des chaises se feront bientôt. Réjean a terminé les ponts. Une branche est tombée sur le toit du camp, Réjean fera la réparation nécessaire.

18.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard

La visite du parc Frontenac par le conseil municipal se fera le dimanche 9 juillet vers 10 H. Les conjoints sont invités.

18.13 - Village-relais - Rachelle Audet

Le 21 juin prochain, une rencontre aura lieu pour présenter les nouvelles normes pour pouvoir adhérer à un village-relais.

18.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

19 - MOT DE LA MAIRESSE

Madame Martine Brouard, mairesse sera présente au prochain conseil des maires qui aura lieu le 12 juin prochain. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

20 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées concernant un projet d'une garderie à Stornoway. Il est demandé qu'une séance d'information soit organisée à la suite de la réponse du Gouvernement si cette dernière est favorable au projet.

2023-06-143

21 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Bouchard et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 10.

Martine Brouard,
Mairesse

Lynda Fillion,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.